



2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ A.G.I.L.



Cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Cofinancé par l'Union européenne

LES ADMINISTRATEURS



Silvana SILVANI

- **Présidente de l'A.G.I.L.** depuis le 09/12/2021
- 9ème Vice-Présidente déléguée à l'insertion au Conseil Départemental



Sylvie BALON

- **Présidente de l'A.G.I.L.** du 16/12/2020 au 09/12/2021
- Vice-présidente déléguée à l'insertion au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Franck MURATET

- **Président de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy** à compter du 12/10/2021
- Conseiller délégué à la stratégie économique à la Métropole du Grand Nancy
- 2ème adjoint délégué à l'attractivité, au rayonnement, au développement, à l'emploi, à l'économie circulaire de la Ville de Nancy



Chaynesse KHIROUNI

- **Présidente de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy** du 23/11/2020 au 12/10/2021
- 3ème vice-présidente de la Métropole du Grand Nancy, transition écologique, urbanisme, foncier, énergie, agriculture, alimentation
- Conseillère Déléguée à la Ville de Nancy



Hervé TILLARD

- **Président de la Maison de l'Emploi Terres de Lorraine**
- 1er vice-président de la Communauté de communes de Moselle-et-Madon
- Maire de la commune de Chavigny

RAPPORT MORAL

En charge de la gestion de Fonds Social Européen depuis plus de dix ans, l'A.G.I.L. a poursuivi en 2021 ses missions d'instruction, de contrôle et de paiement du FSE au profit des acteurs de l'insertion en Meurthe-et-Moselle.

Exerçant ses missions dans le cadre d'une délégation de gestion accordée par l'Etat sur la période 2017-2021, l'A.G.I.L. s'est attachée à sécuriser et optimiser la consommation de cette enveloppe en programmant près de 2,2 M€ pour le compte du Conseil Départemental et des Maisons de l'Emploi porteuses de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.

Garantir une consommation importante de crédits FSE, adaptée aux besoins de nos territoires, sans négliger l'accompagnement à apporter aux porteurs de projets comme à ses membres, a donc constitué les grands axes de la feuille de route de l'A.G.I.L. en 2021.

Pour ce qui touche aux objectifs fixés par les services de l'Etat, l'A.G.I.L. a de nouveau réussi à atteindre les objectifs conventionnés tant en termes de dynamisme de la programmation, que de niveau de déclarations de dépenses « remontées » à la suite des contrôles de service fait.

Ces résultats, à mettre au crédit de l'A.G.I.L., de ses membres et de l'ensemble des équipes, ont permis à l'association de se positionner à nouveau comme organisme intermédiaire dans la perspective de 2022. Dans cette optique, l'année 2021 a permis de poser les jalons d'un nouveau conventionnement en tant qu'organisme intermédiaire chargé de la gestion de crédits FSE issus du plan de relance européen (REACT-EU) et de crédits FSE+, émanant de la programmation 2021-2027.

Devant ces nombreux défis à venir, il convient de rendre hommage à l'ensemble de nos partenaires, associatifs comme institutionnels, qui mènent à bien les dispositifs bénéficiant de FSE, de nos élus, qui portent ces sujets essentiels de l'insertion des plus fragiles, et de nos équipes, impliquées au quotidien.

CADRE D'INTERVENTION



Créé en 2009, l'A.G.I.L. est un organisme intermédiaire commun issu de la mutualisation des moyens de gestions FSE des 3 PLIE lorrains.

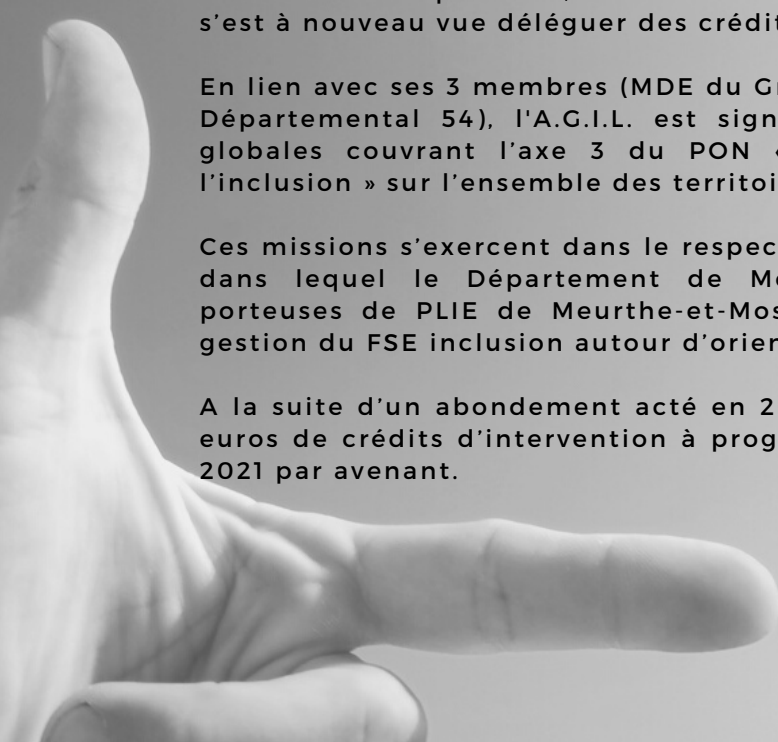
Au titre de la programmation européenne 2007-2013, l'A.G.I.L. a bénéficié d'une délégation de crédits FSE entre 2010 et 2014, destinés aux territoires PLIE.

Fort de cette expérience, et dans le respect de l'article 78 de la loi MAPTAM, l'A.G.I.L. s'est à nouveau vue déléguer des crédits sur la programmation 2014-2020.

En lien avec ses 3 membres (MDE du Grand Nancy, MDE Terres de Lorraine et Conseil Départemental 54), l'A.G.I.L. est signataire de deux conventions de subventions globales couvrant l'axe 3 du PON « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » sur l'ensemble des territoires Meurthe-et-Mosellans.

Ces missions s'exercent dans le respect de l'accord cadre fixant le cadre partenarial dans lequel le Département de Meurthe-et-Moselle, les Maisons de l'emploi porteuses de PLIE de Meurthe-et-Moselle et l'A.G.I.L. inscrivent le pilotage et la gestion du FSE inclusion autour d'orientations stratégiques partagées.

A la suite d'un abondement acté en 2017, l'A.G.I.L. gère un montant de 22 056 000 euros de crédits d'intervention à programmer sur la période 2014-2020, prolongé à 2021 par avenant.



1 VIE ASSOCIATIVE 2021

Ressources Humaines.....	1
Gouvernance.....	2
Partenaires bancaires.....	3
Site internet.....	3
Accueil stagiaire.....	4

2 ACTIVITE 2021

Programmation 2014-2020	
• Programmation- appel à projets.....	5
• Programmation - Quelques chiffres.....	6
Contrôle de second rang - audit - supervision.....	7
Dialogue de gestion.....	8
Avenant à la convention de Subvention Globale.....	9
Avenant à l'accord cadre 2017-2020.....	9
Sollicitation d'une enveloppe de crédits REACT-EU issus du plan de relance.....	10
Portage des crédits FSE+ et convention préalable à l'accord cadre 2022-2023.....	11
Démarche de contrôle interne.....	12
Assistance technique de l'A.G.I.L.....	13

3 PERSPECTIVES 2022 ET 2023

Participation active aux appels de fonds 2022 et 2023.....	14
Mise en œuvre de la programmation REACT-EU.....	15
Lancement de la programmation FSE+ 2021-2027.....	16

4 GLOSSAIRE

VIE ASSOCIATIVE 2021

RESSOURCES HUMAINES



Mathieu LEFEVRE,
Coordinateur

arrivé le 02/11/2010



Alexia MICOT,
Chargée de mission

arrivée le 19/08/2019



Aïssata THIM,
Chargée de mission

arrivée le 17/05/2021
remplaçante de Maxime
KOCH



Sidonie MILANO,
Assistante de gestion

arrivée le 01/04/2010

L'A.C.I.L. ne salarie pas directement le personnel, l'équipe est composée de 4 personnes mises à disposition par ses membres.

1

POINTS TECHNIQUES

Ils ont eu lieu 12 fois en 2021. Ils sont composés des 4 personnes mises à disposition de l'association. Ils permettent de solutionner des questions techniques liées à la gestion des dossiers de demande de subvention, de préparer les instances à venir, ...

2

INSTANCES TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE SUIVI (I.T.D.S.)

Elles n'ont pas eu lieu en 2021 du fait du contexte sanitaire. Elles visent principalement à suivre la bonne mise en œuvre de la convention de subvention (co-construction du descriptif du système de gestion et de contrôle (D.S.G.C.) et suivi de la consommation des enveloppes financières). En lieu et place, des échanges privilégiés avec les techniciens de chaque territoire (PLIE et STI) ont eu lieu tout au long de l'année.

3

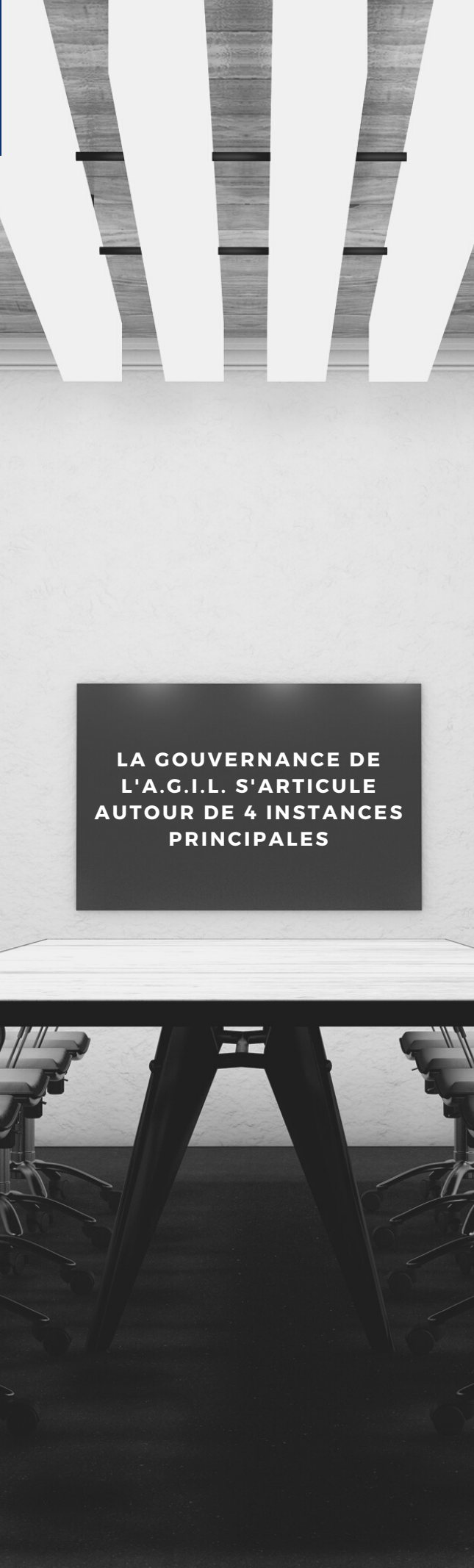
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'est réuni 2 fois en présentiel, 1 fois en visioconférence, 1 fois en consultation écrite en 2021. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'association, et est composé des représentants des 3 membres de l'association (Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, M.D.E du Grand Nancy et M.D.E. Terres de Lorraine).

4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est réunie 1 fois en 2021. Elle est composée des représentants des 3 membres de l'association (Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, M.D.E du Grand Nancy et M.D.E. Terres de Lorraine).



LA GOUVERNANCE DE
L'A.G.I.L. S'ARTICULE
AUTOUR DE 4 INSTANCES
PRINCIPALES



PARTENAIRE BANCAIRE



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

Depuis le 18/07/2019, l'A.G.I.L. mobilise une ligne de découvert DAILLY à hauteur de 2,6 millions d'euros auprès de son partenaire bancaire, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

LE SITE INTERNET DE L'A.G.I.L. EST UN SUPPORT POUR LES BÉNÉFICIAIRES.

DIFFUSION D'INFORMATIONS & D'OUTILS

RELAIS VERS LES PLATES-FORMES



SERVICES

Il permet la diffusion d'informations et d'outils à destination des bénéficiaires pour un meilleur suivi des opérations FSE sur des thématiques identifiées par l'équipe de l'A.G.I.L. (appels à projets FSE, chartes graphique, modèle suivi de temps, feuille d'émargement, logos, note des obligations publicitaires, décrets et arrêtés ...). Plus globalement, le site rend lisible l'activité de l'association.

Il sert également de relais vers les plateformes DGEFP de signalement des fraudes (ELIOS) et de réclamations (EOLYS), ainsi que vers la liste des projets bénéficiant de fonds FSE, obligations réglementaires pour tout organisme intermédiaire.

Sidonie MILANO, Assistante de Gestion de l'A.G.I.L. l'enrichit régulièrement en lien avec le reste de l'équipe.

SITE INTERNET

WWW.AGIL-PLIE.EU



ACCUEIL STAGIAIRE

En 2021, l'A.G.I.L. a accueilli

Aissata THIAM.

Ce stage a consisté en une sensibilisation à la gestion d'un organisme intermédiaire et un appui au service gestionnaire sur la gestion des dossiers FSE

FORMATION

Etudiante en M2-Etudes européennes et internationales PT Collectivités territoriales et Union, dans le cadre d'un stage d'immersion en service gestionnaire FSE et de sensibilisation à la gestion d'un organisme intermédiaire.

Cette formation est dispensée par le Centre Européen Universitaire de Nancy. Elle est axée sur la maîtrise de l'environnement européen dans ses différentes dimensions (juridique, culturelle, politique, historique, économique), et du fonctionnement des collectivités territoriales.

CE STAGE A CONSISTÉ EN

une sensibilisation à la gestion d'un organisme intermédiaire



appui au service gestionnaire sur la gestion des dossiers FSE



EMBAUCHE

D'une durée initialement prévue de 6 mois (du 01/02/2021 au 30/07/2021) il a été rompu au 14/05/2021 pour qu'**Aissata THIAM signe un contrat à durée déterminée à la Maison de l'Emploi Terres de Lorraine** afin de remplacer Maxime KOCH qui a démissionné le 30/04/2021.

ACTIVITE 2021

PROGRAMMATION 2014 - 2020

Programmation - appels à projets

Aucun appel à projets n'a été lancé en 2021. Pour rappel, 6 appels à projets concernant les années 2020 et 2021 avaient été publiés en 2019 et 2020.

Il s'agissait de quatre appels à projets territoriaux (deux sur des territoires couverts par des PLIE et deux sur les territoires départementaux de Briey-Longwy d'une part, et du Val de Lorraine d'autre part), d'un appel à projets destiné aux projets dont le périmètre géographique dépasse celui des appels à projets territoriaux, et d'un appel à projets thématique visant à traiter une problématique particulière sur le territoire Terres de Lorraine (santé) :

- A.G.I.L. - 2020-2021 - Territoire Grand Nancy Lunévillois (lancé le 09/12/2019)
- A.G.I.L. - 2020-2021 - Territoire Terres de Lorraine (lancé le 09/12/2019)
- A.G.I.L. - 2020-2021 - Territoire Val de Lorraine (lancé le 09/12/2019)
- A.G.I.L. - 2020-2021 - Territoire de Briey - Territoire de Longwy (lancé le 09/12/2019)
- A.G.I.L. - 2020-2021 - Actions départementales - Meurthe-et-Moselle (lancé le 09/12/2019)
- Prise en compte de la santé dans les parcours - Terres de Lorraine (lancé le 12/10/2020)

L'appel à projets "actions départementales", s'adresse aux structures n'ayant pas déjà répondu à un des appels à projets FSE Inclusion porté par l'A.G.I.L., précité. Les organismes candidats doivent présenter des opérations couvrant au moins deux des territoires suivants : Grand Nancy / Lunévillois, Terres de Lorraine, Val de Lorraine, et Briey / Longwy.



La date limite de réponse à ces appels à projets était fixée au 31/01/2020 pour une prise en compte des dépenses de l'opération à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2021.

Il était possible de déposer une demande de subvention jusqu'au 30/09/2020. Néanmoins, la prise en compte des dépenses de l'opération ne pouvait être antérieure à la date de dépôt du dossier et s'étendait jusqu'au 31/12/2021.

Le 12 octobre 2020, un 6ème appel à projets territorial ciblé sur la prise en compte de la santé dans les parcours d'insertion, est venu rejoindre la liste d'appels à projets sur la temporalité 2020/2021.

Cet appel à projet concerne le territoire Terres de Lorraine. La date limite de réponse était fixée au 30/11/2020 pour une prise en compte des dépenses à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2021.

La programmation d'opérations sur l'année 2021 se résume aux chiffres suivants :

- 61 dossiers de demande de subvention FSE ont été déposés en réponse aux appels à projets 2021-2022.
- 24 dossiers ont été programmés et conventionnés sur l'année 2021 pour un montant FSE de 2 136 618,05 euros et un coût total de 7 030 452,67 euros
- 8 avenants de dossiers programmés en 2020 et 2021 ont été passés pour un montant FSE supplémentaire de 54 265,95 euros
- 3 déprogrammations ont été actées en 2021 pour des opérations conventionnées sur 2020 et 2019. Le coût total déprogrammé s'élève à 465 579,10 euros pour un montant FSE de 59 347,63 euros.
- 13 visites sur place sont réalisées en 2021
- 68 CSF ont été rédigés, notifiés et soumis à la validation de la DRFIP en 2021, pour un montant total de 10 319 439,25 euros pour un FSE de 2 892 218,38 euros.

En 2021, la programmation a été nettement inférieure aux années précédentes, tant en nombre d'opérations, qu'en montant FSE programmé (- 41,25%).

Cela s'explique par la finalisation de l'instruction des demandes répondant à l'appel à projets biennuel 2020-2021 (programmables jusqu'au 31/12/2021). Le contexte sanitaire 2020-2021, enfin, a largement alourdi et retardé les démarches d'instruction. Les délais plus importants, les absences ou indisponibilités (service gestionnaire comme bénéficiaires) et les répercussions du COVID sur les plans de financement (chômage partiel, FDI COVID pour les ACI, ...) ont rendu, comme en 2020, l'exercice particulièrement complexe.

Au regard des appels à projets 2020-2021, la programmation 2021 s'ajoute donc au FSE programmé en 2020, soit un total de 5 827 723,72 euros en tenant compte des avenants 2021.

Cumulé aux programmations 2017, 2018, 2019 et 2020 (déduction faite des déprogrammations), le taux de programmation s'élevait donc, au 31/12/2021, à 107,15% du montant de la convention de subvention globale.

Les visites sur place ont été bien plus nombreuses en 2021, et sont révélatrices d'un appui plus important des porteurs ainsi que d'un suivi plus fin des réalisations. Cela s'est notamment traduit par le passage de 8 avenants.

Programmation Quelques chiffres

Si le rythme de transmission des CSF s'est légèrement réduit en 2021, les 68 CSF transmis à l'autorité de certification en 2021, cumulés aux 161 CSF sur 2017-2020 transmis en 2017, 2018, 2019 et 2020, ont permis d'atteindre très largement l'objectif de déclaration de dépenses fixé par l'Etat dans la convention de subvention globale (10 341 524,67€ / 8 748 161,43€).



1480	520	150054	48
13843	627	478	461358
355	51946	4763	148
462	4764981	4613433	1384
51781	4311894	1321	352
4764816	1845	13678	462
4311729	5468778	190	51781
1680	655014	297	1781
5468613	1682	51616	32192
654849	156453	1616	1973
170	1682	32027	32192
56288	681	1808	1781
1517	31862	1808	1176
516	1642	1616	157149





CONTRÔLE DE SECOND RANG - AUDIT - SUPERVISION

1 contrôle de second rang a été lancé en 2021, sur des opérations relevant de l'A.G.I.L. :

Un contrôle d'opération a été réalisé en 2021 sur l'opération n°201900114 portée par Cap Entreprises.

Ce contrôle a en particulier pointé une erreur dans l'annexe de calcul (part patronale d'une prime inéligible). La correction de cette erreur a donné lieu à un retrait de 65,94 euros de FSE (0,06% du FSE versé initialement). La récupération de ce trop-perçu auprès du bénéficiaire a été effectuée le 09/09/2021.

Aucun Contrôle Ciblé sur Risque (CCR) ni aucun Contrôle Qualité Certification (CQC) n'a été mené par l'AC. Idem s'agissant des contrôles de supervision.

DIALOGUE DE GESTION



Le dialogue de gestion est une procédure annuelle liée au portage d'une subvention globale FSE. Elle est mise en œuvre par la DREETS, Autorité de Gestion Déléguée (AGD), afin de suivre l'exécution de cette convention et de repérer les difficultés de toute nature rencontrée. Le 16 juin 2022 s'est tenu le septième dialogue de gestion de l'A.G.I.L., portant sur l'activité 2021. Les échanges ont tourné autour de la stratégie de pilotage pluri-fonds (intervention de différents fonds sur des périodes d'exécution similaires), notamment s'agissant des crédits REACT-EU issus du plan de relance européen et de la future programmation FSE+, de l'examen du pilotage des cibles de performance, de la performance de la gestion et de l'organisation de l'OI.

A la suite de cette rencontre, les retours de la DREETS ont été positifs, notamment sur les aspects suivants :

- Bonne dynamique de progression des indicateurs du cadre de performance (nombre d'inactifs et nombre de chômeurs). Absence de risque de correction forfaitaire.
- Régularité sur la sensibilisation des bénéficiaires à la fréquence et qualité des données saisies sur MDFSE.
- Stratégie de programmation 2021 adaptée et cohérente au contexte.
- Très bon rythme de déclaration de dépenses.
- Bonnes pratiques d'accompagnement des porteurs (diffusion d'information et d'outils sur le site internet, fiches préparatoires d'instruction, ...).
- Taux de visite sur place satisfaisant.
- Gestion des instructions adéquate (délai moyen d'instruction cohérent en raison du contexte).
- Complétude du dispositif de contrôle interne, des améliorations nécessaires.

La DREETS a également remarqué les excellents résultats de l'A.G.I.L. quant aux cibles de performance avec une progression par rapport au niveau d'atteinte constatés lors du dialogue de gestion 2021 (portant sur l'activité 2020). Elle met également en avant une progression plus marquée pour les inactifs tout en indiquant que des efforts sont encore à mener concernant les délais et la fréquence de saisie des indicateurs.

Après analyse, la DREETS confirme la capacité de l'A.G.I.L. à réaliser des contrôles de service fait et déclarer les dépenses dans les temps. Elle souligne enfin la qualité et l'efficacité du travail de CSF, « confirmées d'année en année ».

AVENANT À LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE

Dans le cadre de sa gestion des fonds européens, l'A.G.I.L. établit une demande de subvention globale à l'Autorité de Gestion déléguée, dans le respect des procédures en vigueur. Cette demande de subvention globale précise les modalités de gestion et de contrôles des différents dossiers reçus, en particulier via une de ses annexes, le descriptif du système de gestion et de contrôle.

Ainsi, l'A.G.I.L. s'engage à respecter toutes les obligations réglementaires auxquelles elle est tenue.

Dans le respect de ses obligations, l'A.G.I.L. a initié un avenant à la convention de Subvention Globale 2017-2020 validé par la DREETS le 19/03/2021.

La stratégie de programmation de l'enveloppe FSE prévoyait initialement de programmer l'équivalent de deux années pleines (2020/2021) en 2020. Cet avenant, justifié par la situation sanitaire, a eu pour objet de repousser la date limite de programmation des opérations au 31/12/2021.

Par la même occasion, l'avenant a permis une mise à jour de l'organigramme fonctionnel dû aux changements de personnel au sein de l'équipe de gestion.



AVENANT À L'ACCORD CADRE 2017-2020

Le partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle, les deux Maisons De l'Emploi porteuses des PLIE et l'A.G.I.L. s'est traduit par la signature d'un premier accord-cadre pour la période 2014-2020. Pour rappel, ce document définit une stratégie et des orientations partagées par les membres de l'A.G.I.L. pour la mobilisation du FSE Inclusion.

Un avenant visant à mettre à jour le contexte Val de Lorraine en réponse à la disparition de la MTEF du Val de Lorraine a été mis en place le 15/03/2021 par la modification de l'article 4-5-2 listant la composition des instances d'animation technique et de validation politique.

Le Département de Meurthe-et-Moselle intervient en soutien du territoire du Val de Lorraine, ce dernier n'étant désormais plus couvert par l'animation d'un PLIE.

Tel que le prévoit l'article 4-6, l'accord-cadre 2017-2020 est prorogé par avenant d'un an, redéfinissant ainsi sa durée à cinq ans (2017-2021).

Cette modification permet de synchroniser l'accord avec le calendrier FSE.

SOLLICITATION D'UNE ENVELOPPE DE CRÉDITS REACT-EU ISSUS DU PLAN DE RELANCE

Les crédits REACT-EU (REcovery Assistance for Cohésion and the Territories of Europe) issus du plan de relance européen « Next Génération EU », sont notamment mis en œuvre dans le cadre du volet déconcentré du programme opérationnel national FSE 2014/2020. Ils permettent de financer des opérations se réalisant jusque 2023.

12,7 millions d'euros (comprenant une enveloppe pour l'assistance technique de 447 532 euros) ont été alloués à la préfecture de Région pour les crédits REACT-EU, pour être ensuite reversés aux différents organismes intermédiaires. Une demande d'enveloppe de 2 299 500,00 euros, préalablement travaillée techniquement avec les membres de l'association, a été formulée à la DREETS.

Ce travail préparatoire a consisté à identifier des typologies d'opérations qui pourraient être prioritairement ciblées, et a donné lieu à l'envoi à la DREETS d'un tableau indicatif d'offres de services qui pourraient mobiliser ces crédits.

Afin de répondre à l'exigence posée par la DGEFP d'une « consommation [...] sécurisée des crédits », les offres identifiées étaient principalement constituées d'opérations renouvelées, et présentant des taux de consommation FSE historiquement élevés.

De plus, pour une « consommation rapide [...] des crédits » conformément aux directives de la DGEFP, il a également été choisi de présenter à la DREETS une liste d'offres potentielles permettant une forte concentration des crédits (nombre limité de dispositifs), principalement consommables sur l'année 2022.

Les typologies d'offres listées renvoyaient également aux priorités affichées par la DGEFP (accompagnement global), et plus globalement aux mesures d'accompagnement pour lesquelles une visibilité accrue était souhaitable pour leur financement 2022.

En réponse à cette sollicitation, et après de nouveaux échanges complémentaires, l'A.G.I.L. s'est vu déléguer 2 247 211,43 euros le 14/12/2021, au titre du nouvel axe 5 du PON FSE 2014-2020 pour couvrir la période 2022-2023. Cette enveloppe était ventilée de la manière suivante :

- 461 000,00 € au titre du cofinancement d'opérations « accompagnement global »,
- 1 040 500,00 € au titre du cofinancement d'opérations « garantie d'activité départementale »,
- 745 711,43 € pour le cofinancement des opérations « axe 3 ».

Au titre du nouvel axe 6 du PON (Assistance technique REACT-EU), l'A.G.I.L. s'est vue déléguer 81 505,46 euros.

PORTAGE DES CRÉDITS FSE+ ET CONVENTION PRÉALABLE À L'ACCORD CADRE 2022-2023

Après des échanges politiques nourris étalés sur plusieurs mois, les membres de l'A.G.I.L. ont souhaité positionner l'A.G.I.L. comme organisme intermédiaire sur la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027.

Cette décision a été communiquée aux services de l'Etat à l'automne 2021.

Parallèlement, une convention, préalable à un nouvel accord-cadre, a commencé à être travaillée entre les membres de l'A.G.I.L. Elle marquera la poursuite du partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle, les deux Maisons De l'Emploi porteuses des PLIE et l'A.G.I.L. dès 2022. Ainsi, elle prolongera la volonté des signataires de conjuguer leurs efforts pour la mise en place d'une stratégie partagée et pour une coopération renforcée dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Le projet de convention préalable à l'accord cadre est travaillé entre les membres de l'A.G.I.L. à un niveau technique. Il s'agira d'un accord-cadre transitoire de 2 ans (2022-2023) ce qui permettra de le faire évoluer lorsque la programmation 2021-2027 offrira plus de visibilité, notamment sur le point important qui est la répartition des enveloppes.

Des débats et arbitrages ont été entamés en fin d'année 2021 et se poursuivront en 2022.



DÉMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne se définit comme l'ensemble des dispositifs ou processus organisés, formalisés et permanents qui doit permettre :

- D'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques liés à la gestion des fonds européens,
- De fournir une assurance raisonnable que le dispositif de gestion et de contrôle fonctionne efficacement et est transparent.

Début 2016, l'A.G.I.L. s'est donc doté d'un tel dispositif formalisant les actions de l'équipe visant à minimiser les risques d'erreurs et de mauvaises pratiques. Le système de contrôle interne mis en place au sein de l'A.G.I.L. repose sur une cartographie des risques spécifiques à la gestion des crédits FSE et un plan d'actions élaboré annuellement en réponse aux risques identifiés.

Ce plan d'actions est révisé annuellement.

En 2021, cette révision a tenu compte :

- Des avis et des remarques formulés au sein de l'équipe (lors des réunions techniques), par les membres de l'A.G.I.L. lors de réunions d'équipe ou des ITDS, et plus largement par les partenaires lors des phases d'instruction, de visites sur place ou de contrôles de service fait
- Des conseils émanant des formations suivies par les membres de l'équipe ou des échanges de pratiques entre organismes intermédiaires.
- Des recommandations tirées de contrôles de second rang des années antérieures (audit, supervision, CCR, CQC)

Ainsi, à titre non exhaustif, les mesures suivantes ont été prises en 2021 :

- Campagne de communication envers les structures bénéficiaires avec pour but de les alerter sur les échéances à tenir en termes de programmation et de transmission des bilans (programmation d'opérations jusqu'au 31/12/2021 et transmission des CSF jusqu'au 31/12/2022), et de les encourager à se mobiliser en ce sens
- Renforcement de la justification du choix du taux forfaitaire de 40% dans les rapports d'instruction
- Formalisation plus marquée de l'analyse du lien à l'appel à projets au sein du rapport d'instruction (critères d'éligibilité)
- Accentuation de la vérification de bonne saisie d'indicateurs par les bénéficiaires (Indicateurs entités)

ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'A.G.I.L.

L'activité principale de l'A.G.I.L. est la gestion de dossiers de demande de subvention FSE. Il s'agit concrètement de :

- Participer au montage des dossiers le cas échéant, en lien avec les PLIE ou le CD54,
- Traiter la recevabilité des dossiers
- Réaliser l'instruction en lien avec les PLIE ou le CD54
- Participer aux Comités de Pilotage Emploi Insertion (CPEI),
- Présenter les dossiers en CPR pour information et en Conseil d'Administration pour validation
- Préparer les conventions et les faire signer
- Procéder aux visites sur place et contrôles de service fait en binôme avec les PLIE ou le CD54
- Effectuer les paiements



Cette activité a fait l'objet en 2021 d'un financement dédié du FSE pour un montant prévisionnel de 29 376,88 euros et d'un financement du Conseil Départemental de 50 000 euros sur les 116 000 euros contribuant au financement de l'A.G.I.L..

La seconde activité, complémentaire, consiste à gérer les conventions de subvention globale 2014-2016 et 2017-2021, ainsi qu'à mettre en œuvre les actes liés à la vie associative de l'A.G.I.L. (comptabilité, ressources humaines, trésorerie, instances, communication, ...).

PERSPECTIVES 2022-2023

PARTICIPATION ACTIVE AUX APPELS DE FONDS 2022 ET 2023

En mars et en novembre 2022, sont programmés par l'autorité de certification, 2 appels de fonds. Afin de fluidifier au mieux les paiements aux bénéficiaires, il conviendra d'atteindre un objectif de remontées de dépenses d'environ 2,9 millions d'euros de FSE.

En 2023, c'est un montant FSE approximatif de 1,5 millions d'euros qui pourrait être « remonté ». Ce montant correspondrait aux soldes des CSF 2020-2021. Il faudrait y ajouter la part des CSF « REACT-EU » et des « reliquats 2014-2020 » qui seraient en mesure d'être finalisés avant le dernier appel de fonds 2023.

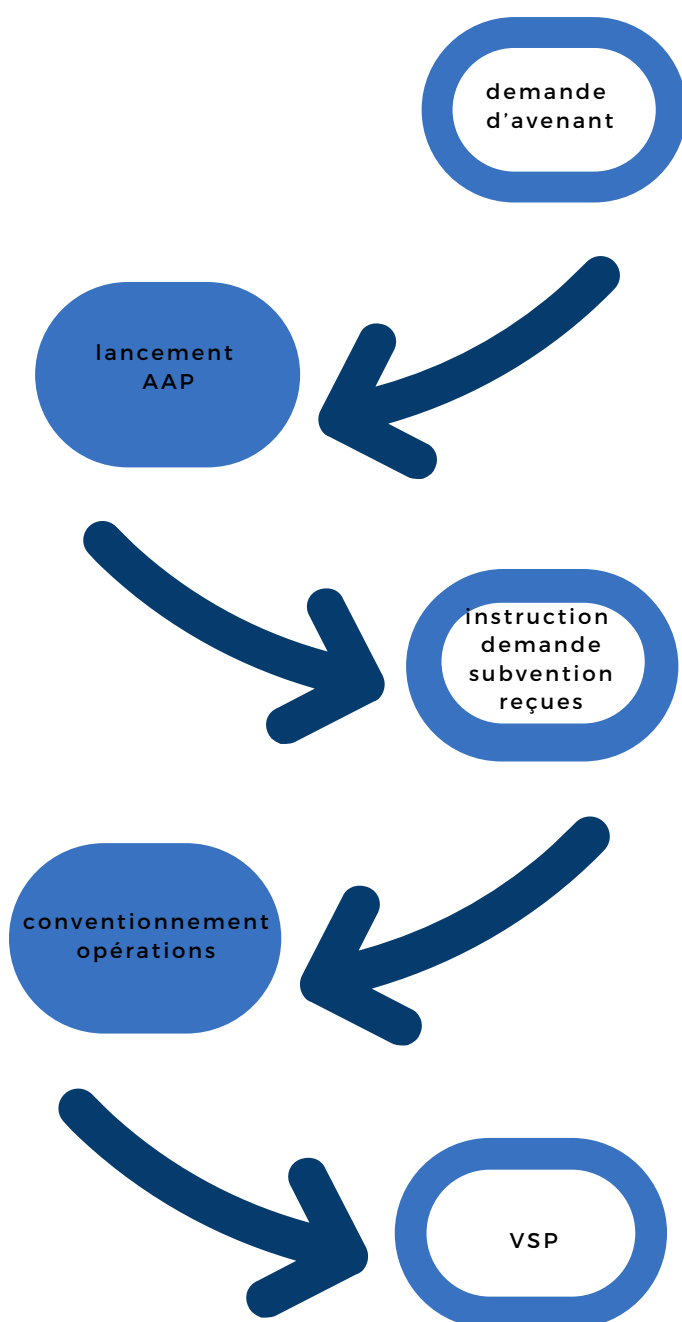
Le reste des CSF devra impérativement être déclaré lors du dernier appel de fonds de la programmation 2014-2020, prévu en 2024.





MISE EN ŒUVRE DE LA PROGRAMMATION REACT-EU

A la suite de l'obtention d'une enveloppe de 2 247 211,43 euros de crédits d'intervention issus du nouvel axe 5 du PON 2014-2020 FSE (REACT-EU), le service gestionnaire visera une programmation de l'intégralité de ce montant avant le 31/12/2022, date limite fixée par les services de l'Etat.



Cela passera par :

- Une demande d'avenant à la subvention globale afin d'acter la délégation des crédits REACT-EU, distincts des crédits FSE 2014-2020, et de modifier les périodes de programmation et de réalisation de ces montants
- Le lancement d'un ou plusieurs appel(s) à projets
- L'instruction des demandes de subventions déposées
- Le conventionnement des opérations sélectionnées
- Des visites sur place en cours de réalisation des opérations

Dans un second temps, le contrôle de service fait des bilans de ces opérations devra être finalisé avant le 31/12/2023, de manière à pouvoir participer au dernier appel de fonds de la programmation prévu en 2024.

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION FSE+ 2021-2027

La convention préalable à l'accord cadre a été signée par l'ensemble des membres à la fin de l'été 2022. Cela a permis de redéfinir le cadre partenarial liant les membres de l'A.G.I.L. dans un objectif de bonne gestion des crédits FSE+.

Parallèlement, le Programme National FSE+ devra être validé par la Commission Européenne en cours d'année 2022.

Le 31 mai 2022, Madame la Préfète de Région a notifié à l'A.G.I.L. le montant de l'enveloppe FSE+ déléguée, à savoir 19 852 746,46 euros au titre de la priorité 1 (OS H) du Programme National.

A l'automne 2022, les étapes suivantes devront donc se concrétiser :

- Rédaction de la demande de subvention globale et de ses annexes,
- Rédaction et lancement des appels à projets 2022-2023,
- Information et accompagnement des porteurs de projets.

Enfin, à l'horizon 2022-2023, l'A.G.I.L. et ses membres devront étudier la possibilité de basculer une partie de ces crédits vers la ligne « priorité 1- OS L » intitulée « promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ». La possibilité de programmer des crédits devrait en effet être envisagée par le Conseil d'Administration de l'A.G.I.L.. Cela nécessitera cependant la définition de la part de l'enveloppe déléguée par l'Etat qui y serait consacrée, puis la passation d'un avenant à la convention de subvention globale.

GLOSSAIRE

AAP : Appel A Projets

AC : Autorité de Certification

AGD : Autorité de Gestion Déléguée

CCR : Contrôle Ciblé sur Risque

CD54 : Conseil Département de Meurthe-et-Moselle

CICC : Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles

CPEI : Comité de Pilotage Emploi Insertion

CPR : Comité de Programmation Régional

CQC : Contrôle Qualité Certification

CSF : Contrôle de Service Fait

CSG : Convention de la Subvention Globale

DGEFP : Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle

DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. Le pôle Entreprises-Emploi-Compétences comprend l'unité FSE, qui est l'interlocuteur de l'A.G.I.L. en qualité d'autorité de gestion déléguée (AGD)

DSGC : Description des Systèmes de Gestion et de Contrôle

DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques

FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

FEDER : Fonds Européen de DEveloppement Régional

FSE : Fonds Social Européen

ITDS : Instance Technique Départemental de Suivi

MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

MDFSE : Ma Démarche FSE

OI : Organisme Intermédiaire : personne morale qui bénéficie d'une délégation de gestion d'une enveloppe de Fonds Social Européen, sous la forme d'une subvention globale

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Plan d'actions territorial visant l'insertion professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi, via la mise en place de parcours. Il en existe 2 en Lorraine, et a fortiori en Meurthe-et-Moselle :

- le PLIE du Grand Nancy et Lunévillois,

- le PLIE de Terres de Lorraine.

PON : Programme Opérationnel National

PTI : Plan Territorial d'Insertion

REACT-EU : REcovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe (Initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires).

UE : Union Européenne